

## LES ENFANTS VIVANT DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE : ÉLABORATION DE STRATÉGIES D'ACTION GAGNANTES POUR FACILITER LA COLLABORATION ENTRE LES DIFFÉRENTES RESSOURCES D'AIDE PSYCHOSOCIALES

**Contexte :** Les études sur la situation de la violence conjugale démontrent la nécessité d'une action concertée afin d'aider efficacement ces enfants et leur famille. La collaboration entre les différentes ressources s'avère parfois difficile en raison des nombreux obstacles idéologiques, politiques, organisationnels et légaux qui peuvent survenir entre les organismes ou établissements qui offrent des services aux enfants et ceux dédiés aux adultes. Le séminaire de transfert des connaissances dont il est question ici, s'est tenu le 13 mars 2008. Il a réuni plus de soixante intervenants-es de la région 03 et 12 en provenance des centres jeunesse, des centres de santé et de services sociaux, des maisons d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, d'organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents, du CAVAC, des organismes Espace, de Violence-Info, ainsi que des étudiants-es et chercheurs-es du CRI-VIFF. Après une présentation des résultats des études\* de Geneviève Lessard et Chantal Lavergne, les participants-es ont échangé en sous-groupes afin de : 1) compléter et valider les résultats présentés, 2) identifier des stratégies à mettre en place pour favoriser une intervention cohérente et concertée et 3) élaborer les stratégies d'action prioritaires.

### OBSTACLES À LA COLLABORATION

Les participants-es au séminaire ont corroboré les obstacles à la collaboration entre organismes présentés par les conférencières\*. Ceux-ci sont liés au contexte organisationnel, aux rapports de pouvoir inégalitaires entre les milieux ainsi qu'aux représentations différenciées du problème et des solutions. D'autres obstacles d'ordre organisationnel ont également été nommés par les personnes présentes. Par exemple, le manque d'opportunité pour échanger avec des intervenants-es d'autres ressources a été soulevé. Certains-es ont aussi mentionné que la consignation informatique des données clinico-administratives nécessite beaucoup de temps qui ne peut être consacré à l'intervention et aux rencontres avec les partenaires. La possibilité de démarches légales à la suite d'un signalement peut elle aussi faire obstacle à la collaboration entre les différents partenaires. D'une part, les intervenants-es en centres jeunesse ont soulevé certains malaises à l'obligation de rapporter des propos révélés sous le couvert de la collaboration avec les autres ressources. D'autre part, les intervenants-es des autres ressources hésitent à collaborer par crainte de voir les informations échangées utilisées lors des procédures judiciaires ou de devoir témoigner en Cour. Les participants-es souhaitent également que leurs décideurs-es et gestionnaires soient plus sensibilisés-es à la problématique des enfants exposés à la violence conjugale.

Notons que les études de Lessard et Lavergne\* se sont déroulées durant la période précédant l'implantation de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). La LPJ stipule dorénavant que l'exposition à la violence conjugale constitue un motif de signalement et de compromission. De ce fait, le contexte d'intervention auquel se réfèrent les intervenants-es est susceptible d'être différent de celui en vigueur au moment où les dites études ont été réalisées.

L'ensemble des participants-es à ce séminaire ont exprimé l'importance du travail de collaboration dans l'intervention auprès des enfants en situation de violence conjugale et dit leur volonté de se

concerter. La richesse des discussions entourant les stratégies les plus susceptibles de faciliter l'arrimage des interventions entre les partenaires le montrent bien.

### ASPECTS DE LA COLLABORATION À AMÉLIORER ET STRATÉGIES IDENTIFIÉES

#### **Importance de créer des contextes favorables à la participation de l'ensemble des acteurs-trices concernés-es**

Les participants-es au séminaire ont souligné l'importance d'acquérir une meilleure connaissance des autres acteurs-trices concernés-es par le soutien offert aux enfants en situation de violence conjugale. Tout d'abord, il est proposé de développer des moyens visant à améliorer la connaissance des rôles et responsabilités de chacun ainsi que des services offerts, de manière à favoriser l'émergence d'attentes plus réalistes entre les différents partenaires (mandat, rôle, fonctionnement, services offerts et limites). Concrètement, une telle connaissance pourrait s'acquérir au moyen d'un guide, d'un bottin ou d'une formation abordant ces thèmes. De même, la création d'un poste d'agent-e de liaison ou d'informateur-trice pivot en lien avec les autres ressources serait à considérer. Les participants-es suggèrent également de créer un partenariat avec le système légal dans le but de diminuer la crainte qu'ont certains-es intervenants-es de témoigner en Cour.

Des moyens pour améliorer l'échange d'information et la communication entre intervenants-es ont été suggérés par les participants-es. Ainsi, certains lieux, comme les tables de concertation, pourraient être utilisés pour créer des liens de partenariat entre les différents milieux de pratique. De plus, il est proposé que les gestionnaires libèrent du temps à des intervenants-es pour favoriser la création de nouveaux lieux d'échange adaptés à leurs besoins. Il est également proposé de mettre en place des structures permettant, dans chaque milieu, d'améliorer la diffusion de l'information au sein des milieux de pratique afin que l'ensemble des

\*Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la fiche synthèse de leurs recherches « Conditions de la résolution des controverses entre les acteurs en violence conjugale et ceux de la protection de la jeunesse : vers des pratiques de collaboration novatrices » disponible au [www.criviff.qc.ca](http://www.criviff.qc.ca).

intervenants-es de l'organisme reçoivent les informations en provenance des tables de concertation et des formations. Par ailleurs, tout en étant soucieux de respecter la confidentialité, certains-es participants-es jugent important de revoir les balises éthiques pour faciliter le partage d'information entre les ressources lorsque cela s'avère nécessaire pour le meilleur intérêt des membres de la famille. Les intervenants-es identifient finalement le besoin de sensibiliser davantage les gestionnaires et décideurs-es à la problématique des enfants vivant en situation de violence conjugale et au travail en partenariat. En ce sens, la présence des décideurs-es aux activités de formation ou de transfert des connaissances leur paraît essentielle. En outre, il a été suggéré que les décideurs-es et les gestionnaires mettent en place des mécanismes favorisant la stabilité du personnel.

### **Nécessité d'égaliser les rapports de pouvoir**

Les intervenants-es ont souligné l'importance d'adopter certaines attitudes afin de favoriser des rapports plus égalitaires. L'ouverture à l'intervention en collaboration, le respect envers le travail d'autrui, la reconnaissance et le respect des expertises de chacun des partenaires ont entre autres été mentionnés. Plusieurs ont suggéré de créer davantage de ponts entre les intervenants-es œuvrant en contexte volontaire (organismes communautaires) et ceux-celles en contexte non volontaire (centres jeunesse) afin qu'ils-elles partagent leur expertise. Ceci pourrait avoir pour effet de consolider les liens de partenariat et d'améliorer la qualité des services offerts. Finalement, en concordance avec les résultats des études présentés, les intervenants-es estiment que placer les intérêts de l'enfant et de sa famille au cœur des interventions permet de discuter des besoins cliniques réels plutôt que de s'engager dans une lutte de pouvoir.

### **Importance de favoriser des représentations de la problématique et de ses solutions permettant une action cohérente**

En plus de contribuer à égaliser les rapports de pouvoir, le fait de placer les familles au centre de l'intervention crée un contexte aidant, et ce, nonobstant les divergences dans les représentations du problème et de ses solutions. Aussi recommandent-ils-elles de se centrer sur leurs intérêts communs, soit la sécurité et le bien-être de tous les membres de la famille. Selon les participants-es, il importe de transmettre comme message que tous les intervenants-es, tenus-es à un mandat de protection ou non, ont la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des enfants. En ce sens, ils-elles estiment qu'il faut sensibiliser l'ensemble des intervenants-es concernés-es quant à l'importance de trouver des moyens pour mieux partager collectivement la gestion du risque entourant l'enfant.

Finalement, les participants-es proposent la création de formations mettant à profit l'expertise des différents milieux d'intervention concernés, afin de favoriser l'émergence de représentations cohérentes d'un organisme à l'autre tant de la problématique et que de ses solutions.

## **STRATÉGIES PRIORITAIRES**

Après avoir partagé leurs réflexions sur les différentes pistes de solution qui permettraient d'améliorer la collaboration entre les ressources concernées, les participants-es au séminaire ont identifié trois stratégies prioritaires à mettre en place. Celles-ci ont été élaborées plus en détails lors de discussion en sous-groupes.

### **1. Acquérir des connaissances sur le contexte d'intervention et les services offerts par les différents milieux**

Les participants-es souhaitent que tous les milieux d'intervention concernés par le soutien offert aux enfants en contexte de violence conjugale participent à une formation commune qui porterait sur les différents contextes d'intervention. Cette initiative permettrait : a) de connaître le mandat, le rôle et les services de chaque ressource et b) d'échanger sur la conception qu'a chaque organisme de la violence conjugale. Il est possible de croire que ce type de formation aurait pour incidence d'accroître la collaboration et l'efficacité des références en améliorant la compréhension du contexte d'intervention des autres ressources.

Différents moyens ont été proposés afin d'assurer la circulation de l'information sur chacune des ressources et de faire durer, par la suite, les effets bénéfiques d'une telle formation. Tout d'abord, des feuillets décrivant les différents milieux de pratique pourraient être distribués à l'ensemble des acteurs-trices concernés-es. De plus, des journées ressources ou colloques réunissant différents collaborateurs-trices du réseau public et communautaire en violence conjugale pourraient être organisés. Il a également été proposé de créer un site Internet ou un bottin des ressources en violence conjugale qui ferait la recension des différents organismes et établissements et diffuserait les informations relatives à leur mandat, leur mission, leurs services, ainsi que leurs coordonnées. Cet outil pourrait éventuellement être utilisé par la clientèle desservie.

Certaines stratégies visant à consolider les liens de partenariat établis dans le cadre de ces formations ont été nommées. Il a été suggéré d'inviter les organismes communautaires à se joindre aux activités du Programme national de formation (PNF) offert aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux afin d'introduire un volet communautaire à ce programme. Ceci pourrait avoir pour effet de réduire les inégalités dans les rapports de pouvoir entre les organismes du réseau et les organismes communautaires. Il a été proposé d'inviter des gens en provenance d'autres organismes aux réunions d'équipe ou de gestion afin de s'imprégner d'un contexte et d'une réalité d'intervention différente.

### **2. Développer un partenariat clinique**

Développer un partenariat clinique entre les ressources concernées par l'offre de services destinés aux enfants en situation de violence conjugale a été identifié comme une priorité par les participants-es. Les objectifs visés par une telle stratégie seraient : a) d'assurer la

\*Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la fiche synthèse de leurs recherches « Conditions de la résolution des controverses entre les acteurs en violence conjugale et ceux de la protection de la jeunesse : vers des pratiques de collaboration novatrices » disponible au [www.criviff.qc.ca](http://www.criviff.qc.ca).

continuité et la cohérence des services, b) de partager, c) de faire en sorte que tous aient un rôle à jouer dans les solutions proposées et d) de transmettre un message commun aux familles.

Différents groupes sont concernés-es par le développement d'un partenariat clinique. Tout d'abord, l'ensemble des intervenants-es impliqués-es dans la situation d'une famille devrait partager les objectifs d'intervention, les moyens privilégiés et les résultats par le biais d'un plan de service individualisé (PSI). Bien que la formule existe, les intervenants-es expliquent qu'elle est très peu utilisée et qu'il importe de trouver une façon d'optimiser son utilisation. L'équipe Intervention jeunesse (projet pilote de concertation dans la région de Québec) ainsi que les mécanismes d'accès des centres jeunesse et des CSSS pourraient aussi être mis à profit dans une telle démarche. Par ailleurs, les participants-es observent certaines failles dans la continuité des services offerts aux enfants exposés à la violence conjugale, et interpelle l'État afin de palier à ces manques. Les gestionnaires des organismes et établissements auraient la responsabilité de favoriser la mise sur pied d'un partenariat clinique visant à offrir des services continus et cohérents aux principales personnes concernées soit les usagers-ères.

Les moyens identifiés afin de développer un partenariat clinique consistent principalement à discuter de la situation de la famille et des stratégies d'intervention qui ont contribué à l'améliorer, et ce, en présence de l'ensemble des acteurs-trices concernés-es y compris des membres de la famille. En ce sens, il est suggéré de formaliser les ententes de services entre les différents partenaires afin de consolider et d'encadrer les liens entre les ressources d'aide.

3. Formation visant à développer une base commune de connaissances sur la violence conjugale et les enfants exposés

Finalement, une formation destinée à l'ensemble des acteurs-trices interpellés-es par des situations de violence conjugale et les enfants qui y sont exposés permettrait de réduire les divergences entre intervenants-es quant à la représentation du problème et de ses solutions. Les objectifs visés par cette formation sont de trois ordres : a) favoriser l'émergence de représentations cohérentes de la problématique et de ses solutions par l'ensemble des acteurs-trices concernés-es, b) sensibiliser les gestionnaires et décideurs-es impliqués-es dans l'offre d'aide aux familles dans ce contexte et c) former des personnes sentinelles afin qu'elles aient les compétences requises pour identifier les situations de violence conjugale.

Une formation sur la violence conjugale destinée exclusivement aux intervenants-es en provenance des CSSS est présentement en cours d'élaboration par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les thèmes abordés dans le cadre de cette formation sont élaborés autour de cinq axes : 1) la problématique de la violence conjugale, 2) le processus judiciaire entourant la violence conjugale, 3) l'intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale, 4) l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale et 5) l'intervention auprès des conjoints ayant des comportements

violents. Ainsi, il est suggéré que le MSSS offre ces formations à l'ensemble des acteurs-trices susceptibles de côtoyer des situations de violence conjugale dans leur pratique professionnelle. Il s'agit de ceux-celles en provenance des centres jeunesse, des CSSS, des organismes communautaires, des organismes de gestion de crise, des commissions scolaires, des secteurs de la petite enfance, des centres hospitaliers, des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en déficience physique ainsi que les policiers, les avocats et les juges. Les intervenants-es souhaitent que l'organisme porteur d'un projet de formation de cette envergure soit l'Agence de la santé et des services sociaux afin d'en faciliter la coordination. Ce projet de formation engendrerait toutefois certains défis comme l'accessibilité et la continuité des formations ainsi que l'engagement de formateurs-trices spécialisés-es en intervention auprès des différents membres de la famille.

## ASPECTS TRANSVERSAUX À CONSIDÉRER

Certains aspects transversaux incontournables à l'élaboration des stratégies proposées ont été identifiés. Tout d'abord, la difficulté d'obtenir le financement nécessaire à la mise en œuvre de ces stratégies a été évoquée. Des pistes de solutions ont cependant été proposées en ce sens : faire appel aux fondations ou à des commanditaires, demander des subventions auprès d'emploi-Québec pour soutenir les activités de formation. Ensuite, la sensibilisation des décideurs-es et des gestionnaires s'avère essentielle. Il est suggéré d'exercer de la pression afin d'éviter un désengagement de l'État en matière de violence conjugale. Finalement, la lourdeur bureaucratique et la charge de travail imposée aux intervenants-es constituent un facteur mentionné à maintes reprises durant la journée.

## CONCLUSION

Ce séminaire a permis de constater la sincère volonté des intervenants-es à collaborer afin d'améliorer l'offre de soutien offert aux enfants vivant en situation de violence conjugale; la richesse des échanges et des stratégies proposées est éloquent. Selon les participants-es, l'adoption d'attitudes favorables à la collaboration doit faire partie de leur éthique professionnelle, ce qui montre bien leur préoccupation en ce sens. La participation à des activités axées sur la collaboration, tel ce séminaire, témoigne de leur volonté de contribuer à favoriser le travail en partenariat. Il apparaît évident que toutes les personnes présentes ont à cœur d'offrir une aide adéquate et concertée aux enfants en situation de violence conjugale. Il s'avère néanmoins primordial que les décideurs-es et gestionnaires mettent l'épaule à la roue pour faciliter leurs actions.

*Synthèse rédigée par Catherine Flynn*